RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER RALLYES

45ème rallye national P.E.A de la Luronne

Coupe de France des rallyes - coefficient 3

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 30 Mars 2020
Ouverture des engagements :	Mardi 31 Mars 2020
Clôture des engagements :	Lundi 20 Avril 2020 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 25 Avril 2020
Dates et heures de reconnaissances :	Samedi 25 Avril 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Dimanche 26 Avril 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Jeudi 30 Avril 2020 de 9 h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
Vérifications administratifs et techniques le:	Vendredi 1er Mai 2020 de 7h00 à 11h00
Lieu :	Place du champ de foire à Faucogney et la Mer
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 1er Mai 2020 à 7h00
Lieu :	Place du champ de foire à Faucogney et la Mer
1ère réunion des commissaires sportifs le :	Vendredi 1er Mai 2020 à 10h30
Lieu :	Mairie, 5 grande rue à Faucogney et la Mer
Publication des équipages admis au départ et ordre et heures de départ 1ère étape le:	Vendredi 1er Mai 2020 à 11h30
Lieu :	Salle culturelle, 43 rue des fossés à Faucogney
Briefing des pilotes:	Ecrit distribué aux vérifications administratives
Départ 1ère étape le :	Vendredi 1er Mai 2020 à 13h15 (VHC) place du champ de foire à Faucogney et la Mer
Arrivée de la 1ère étape	Vendredi 1er Mai 2020 à 19h18 (VHC) place du champ de foire à Faucogney et la Mer
Publication des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape le :	Vendredi 1er Mai 2020 à 22h30
Départ 2ème étape le :	Samedi 2 mai 2020 à 8h30 (VHC)
Lieu :	place du champ de foire à Faucogney et la Mer
Arrivée du rallye à :	Samedi 2 mai 2020 à 14h22 (VHC) Place du champ de foire à Faucogney et la Mer
Vérification finale le :	Samedi 2 Mai 2020
Lieu :	Garage M.G.C.A Romary à Faucogney et la Mer
Taux horaire de la main d'oeuvre :	60€ TTC
Publication des résultats finaux provisoires du rallye le : l'arrivée du	Samedi 2 Mai 2020 une demi-heure après dernier concurrent au dernier CH
Lieu :	Salle culturelle à Faucogney et la Mer
Remise des prix le :	Samedi 2 Mai 2020 à 18h30
Lieu :	Place du champ de foire à Faucogney et la Mer

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise le 45ème rallye national PEA de la Luronne en qualité d'organisateur administratif et technique.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 5/2/2020 sous le numéro 17 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 124 en date du 13/2/2020.

Comité d'organisation

Président :	Michel MAUVAIS
Membres :	Comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du rallye, adresse :	ASA Luronne, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone :	03.84.75.78.42
Fax :	09.71.70.68.60
Adresse mail :	asa.luronne@orange.fr
Permanence du rallye lieu :	Salle culturelle, 43 Rue des fossés à Faucogney et la Mer
Date, horaire :	Vendredi 1er Mai 2020 de 10h00 à 22h00
	Samedi 2 Mai 2020 de 6h30 à 19h00

Organisateur technique

Nom :	ASA Luronne
Adresse :	1 Rue général LECLERC, 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des commissaires sportifs		Claude CONDAMIN	122813/0314
Commissaires sportifs		Gérard SIMON	12017/0149
		Gérard LEGIOT	3293/0412
Secrétaire du collège des commissaires sportifs :			
Directeur de course :	PC	Daniel BLANQUIN	1941/0308
Directeur de course adjoint :	PC	Hubert BENOIT (Nouveau départ)	3617/0411
		Maryse THOMAS (VHC)	3123/0204
Directeurs de course adjoints délégués aux ES :	ES1 au PC	Denis DUROC	147050/0411
	ES 2 au PC	Gérard FINQUEL	1913/0405
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 1	Départ	Thierry COURANT	16140/0409
	ES 1 Adj	Martial PEUGEOT	44386/0411
	ES 1 Stagiaire	Lionel SION	211034/0409
	Inter ES 1	Jean-Christophe OUDIN	236865/0326
	Inter ES 1 Adj	Frédéric DELMOTTE	154521/0421
Médecin ES 1 responsable		Eliane BRETL	
Médecin Inter			
Chronométreur :	Départ ES 1	Jacqueline BERGAMI	6284/0405
Chronométreur :	Arrivée ES 1	Bernard AUBERT	242742/0405
		Séverine HERBET	242748/0405
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 2	Départ	Jan-Hug HAZARD	1505/0304
	ES 2 Adj	Frédéric DUMAS	188349/0308
Médecin ES 2			

Chronométreur :	Départ ES 2	Sylvie FAIVRE	11039/0421
Chronométreur :	Arrivée ES 2	Norbert TISSEIR	24359/0405
		Delphine BILLET	227447/0405
Directeur de course voiture tricolore :		Jean-Pierre SIMON	2746/0409
Commissaire technique responsable :		André LALLEMAND	55989/0411
Commissaires techniques adjoints:		Denis DERCHE (Nouveau départ)	33547/0314
		Michel PETETIN	217737/0409
Chargés des relations avec les concurrents responsable :		Monique FRANCE	29181/0409
Chargés des relations avec les concurrents :		Martine REVERCHON	14505/0409
Chargés des relations avec la presse :		Pascal ROY	6830/0409
Responsable des commissaires :		Marianne BASSO	22364/0409
Classement :		Frédéric et Jérôme	
Speaker :		Stéphane GRILLOT	188726/0409

1.2P. ELIGIBILITE

Le 45ème rallye national PEA de la Luronne compte pour la coupe de France des rallyes 2020, les challenges de la ligue du sport automobile BFC 2020, les challenges RETROCUP, STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2020.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 45ème rallye national PEA de la Luronne doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 20 Avril 2020 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum VHC et VHRS inclues.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 545 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 495 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 445 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1090 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail voir plan dans le road book, **(Assistance interdite devant la caserne des pompiers)**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 45ème rallye national PEA de la Luronne représente un parcours de 209,7 km.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 112,0 km.
Les épreuves spéciales sont : **ES 1 / 3 / 5 / 7 : La route des forts 16,1 Km.**
ES 2 / 4 / 6 / 8 : La route des crêtes 11,9 km.
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3
Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 25 Avril 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Dimanche 26 Avril 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Jeudi 30 Avril 2020 de 9 h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE :

7.3.17 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX :

		1er	2ème	3ème	4ème	5ème
SCRATCH		750€	600€	400€	200€	100€
CLASSES	+ de12 partants	400€	250€	120€	80€	
	de 8 à 11 partants	400€	220€	120€		

de 4 à 7 partants	400€	200€
de 1 à 3 partants	250€	
EQUIPAGE 100% FEMININ	400€	Si moins de 3 partants : 250€

b) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.
Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.
Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le samedi 2 Mai 2020 à 18h30 à Faucogney et la Mer, place du champ de foire. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr